



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2017

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairiefelineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BROUTIN V. - BOUKLA J. - GERARD L. - DELFOSSE M. - BOURGHELLE J. - LEKEUX A. - NOLLET D. - LELEUX J. - CAUCHETEUX C.

Excusés : DELFOSSE T. (Procuration à V. BROUTIN) - VERONNEZ F. (Procuration à L. GÉRARD) - KOVACS A. (Procuration à J. LELEUX).

Mme Leïla GÉRARD a été élue secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

- 1) En raison de la démission de Madame Manon GARCIA-ALVAREZ, **il a été décidé à l'unanimité** de la remplacer dans les 3 commissions communales suivantes :
 - « **FINANCES** » : Madame Muriel DELFOSSE a été **désignée à l'unanimité**,
 - « **SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE** » : M. Jacques BOURGHELLE a été **désigné à l'unanimité**,
 - « **TOURISME, CADRE DE VIE, RURALITÉ & AGRICULTURE** » : Mme Valérie BROUTIN a été **désignée à l'unanimité**.
- 2) **Il a été décidé** de remplacer également l'élue démissionnaire, au sein de la Société Publique Locale du Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux, par la désignation de Monsieur Jacques BOURGHELLE, élu délégué suppléant.
- 3) **Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité** le contrat de prestations intégrées de la Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 mois renouvelable 4 fois.
- 4) **Il a été approuvé à l'unanimité** la location par bail, à l'association Maison des Assistantes Maternelles « Caprices d'Enfants », à compter de l'obtention de l'agrément délivré par le Conseil Départemental du Nord, par celle-ci, du bâtiment situé 2 Place Jean-Marie DECOBECQ.
L'association a pour but de regrouper sur un seul site, des assistantes maternelles afin d'accueillir des enfants âgés de 0 à 3 ans.
Le bail sera établi (dès l'obtention de l'agrément) pour une durée de 3 années. Le loyer a été fixé à 350 Euros par mois.
Les travaux d'aménagement intérieur seront réalisés par l'association hormis la sécurisation de l'accès à l'étage.

- 5) **Il a été accepté** la demande d'implantation d'un nouveau distributeur de pains, baguettes et viennoiseries (en remplacement de celui qui est déjà installé) Place Jean-Marie DECOBECQ, à côté de la Maison des Associations.

Cette autorisation est donnée pendant la durée du mandat électif actuel, soit jusqu'au mois de mars 2020. Il est demandé au boulanger de fournir le certificat de conformité de l'appareil, et de prévoir d'offrir la possibilité aux usagers un paiement par carte bancaire, lors des achats sur cet appareil.

- 6) **Il a été accepté à l'unanimité** le principe d'adhésion à la demande de participation au « numérique itinérant » proposée par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Il s'agirait d'accueillir un ou plusieurs ateliers numériques, à destination de différents publics, sur le territoire communal, si la commune répond aux conditions requises, dans le cadre de la programmation établie par la CAPH. Si le projet se concrétise, le référent désigné pour le suivi de ces ateliers sera M. Jacques BOURGHELLE.

- 7) **Il a été décidé à l'unanimité** d'approuver les modifications statutaires du SIDEN-SIAN concernant la compétence GEMAPI et notamment concernant les 3 compétences supplémentaires ci-après désignées :

➤ **La compétence C6** : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sous réserve des compétences C7 et C8) dont les missions sont celles visées sous les 1°, 2° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement,

➤ **La compétence C7** : Défense contre les inondations et contre la mer (sous réserve des compétences C6 et C8) dont les missions sont celles visées au 5° du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement,

➤ **La compétence C8** dite du "Grand Cycle de l'Eau" dont les missions sont celles retenues pour les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

- 8) **Il a été approuvé à l'unanimité** les demandes de nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN des communes d'ESCAUTPONT, de CUVILLERS, d'OSTRICOURT, de THUMERIES, de CAULLERY, et de LA MALMAISON.

- 9) Monsieur le Maire a donné lecture du devis estimatif obtenu par la Maître d'Œuvre (architecte Madame Nathalie T'KINT chargée des travaux de réhabilitation du Clos et du Couvert de l'Eglise St-Martin) concernant les travaux de peintures intérieures, de réparation des murs, voûtements et boiseries de l'Eglise St-Martin.

Le montant estimatif global s'élève à la somme de 126 473,80 € H.T.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

➤ de donner un accord de principe pour engager les travaux de peintures intérieures, de réparation des murs, voûtements et boiseries de l'Eglise St-Martin,

➤ de vouloir procéder prochainement à la consultation d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux, pour une réalisation, pendant que l'échafaudage sera déjà installé, afin de diminuer les coûts de participation financière communale.

Informations diverses :

- ❖ Monsieur le Maire a relancé la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sur le projet de réalisation de logements sur le site de l'ancienne Rubanerie. Une réunion de travail est prévue en octobre pour réactiver les possibilités relatives à ce dossier.
- ❖ Les horaires du Personnel technique seront modifiés à compter du 1^{er} octobre 2017. Les agents travailleront du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.
- ❖ Un nouveau circuit de randonnée « Chapelles et Oratoires », d'une dizaine de kilomètres, dont le point de départ sera l'Eglise du Centre, traversant les quatre hameaux du Village, sera bientôt mis en place par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
- ❖ L'îlot central de l'Ecluse de Rodignies va être embelli par des plantations.
- ❖ Des travaux de peinture vont être réalisés pendant les vacances de Toussaint dans les 2 réfectoires (restaurants scolaires) des 2 sites de l'Ecole (Legies et Centre).
- ❖ Le Plan Vigipirate continue... La surveillance des entrées dans les écoles pratiquée par les élus est maintenue.

En matière de travaux :

- ↳ Le Skate Park va être installé prochainement à côté du plateau sportif.
- ↳ Les feux tricolores « comportementaux » aux abords de l'Ecole Site du Centre, ainsi que les caméras de surveillance seront installés avant la fin de l'année 2017.

Fin de séance à 21h00

Flines-lez-Mortagne, le 5 octobre 2017

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN